



Schéma pluriannuel de mise en accessibilité numérique

énérgeom.fr • 2026-2028



Table des matières

1. L'accessibilité numérique
2. Objectifs du schéma pluriannuel
3. État des lieux de l'accessibilité du site
 - Un niveau de conformité à améliorer
 - Les principaux axes d'amélioration identifiés
4. Plan d'actions 2026-2028
5. Organisation et pilotage de la démarche de mise en conformité
6. Suivi et amélioration continue

1. L'accessibilité numérique

L'accessibilité numérique consiste à rendre les contenus et les services numériques utilisables par tous, quelles que soient les capacités physiques, sensorielles, mentales ou cognitives des utilisateurs, ainsi que les technologies utilisées pour accéder au web.

Elle vise notamment à permettre à chacun de **percevoir, comprendre, naviguer et interagir avec un site internet**, y compris aux personnes ayant recours à des dispositifs ou modes de navigation spécifiques : lecteur d'écran, navigation au clavier, agrandissement des contenus ou encore technologies d'assistance.

Pour un site internet, cette démarche concerne aussi bien sa conception technique que ses contenus : structure des pages, navigation, formulaires, images, liens, contrastes, contenus multimédias ou encore compatibilité avec les technologies d'assistance.

L'accessibilité numérique constitue ainsi un enjeu d'**inclusion et de qualité de service**. Elle contribue également à améliorer plus largement l'expérience de navigation de l'ensemble des utilisateurs.

énergem inscrit cette démarche dans le cadre du **Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (RGAA)**. Un audit réalisé en avril 2026 sur un échantillon représentatif du site a permis d'identifier les principales actions nécessaires et de définir un programme progressif d'amélioration. L'audit évalue la conformité moyenne actuelle à environ 76 % et identifie plusieurs corrections pouvant être déployées de manière globale sur l'ensemble des gabarits du site.

2. Objectifs du schéma pluriannuel

Le présent schéma a pour objectif d'organiser dans la durée la démarche de mise en accessibilité de l'écosystème numérique énergem.

Il doit notamment permettre de :

- corriger en priorité les principales non-conformités identifiées lors de l'audit ;
- améliorer progressivement le niveau d'accessibilité du site ;
- intégrer l'accessibilité dans les évolutions techniques et éditoriales futures ;
- prévenir l'apparition de nouvelles non-conformités ;
- mettre en place un suivi régulier du niveau d'accessibilité.

L'audit prévoit une démarche progressive associant **corrections techniques, améliorations des contenus et formulaires, tests humains et dispositifs de suivi**, avec un objectif estimé de **88 à 92 % de conformité après mise en œuvre des principales corrections**.

3. État des lieux de l'accessibilité du site

Afin d'évaluer le niveau d'accessibilité de son écosystème numérique et d'identifier les améliorations à engager, énergem a fait réaliser en avril 2026 un audit d'accessibilité selon le référentiel RGAA 4.1.2.

L'audit a porté sur un échantillon de 14 pages représentatives, couvrant les différentes rubriques du site énergem.fr ainsi que l'espace monagence.energem.fr. Le site comprend au total environ 90 pages publiques.

Un niveau de conformité à améliorer

L'audit fait ressortir un **taux moyen de conformité estimé à 76 %**. Il met également en évidence que plusieurs non-conformités sont liées aux composants et gabarits communs du site. Leur correction permettra donc d'améliorer simultanément l'accessibilité d'un grand nombre de pages.

Certains éléments sont par ailleurs déjà correctement pris en compte : présence d'une zone de contenu principal sur les pages testées, structuration des en-têtes et pieds de page, déclaration de la langue ou encore présence d'alternatives textuelles sur les images analysées.

Les principaux axes d'amélioration identifiés

L'audit a permis d'identifier plusieurs chantiers prioritaires :

- **Navigation et utilisation au clavier** : améliorer la visibilité du focus, prévoir des équivalents clavier aux effets de survol et faciliter l'accès direct au contenu ;
- **Structure et navigation des pages** : renforcer la structuration sémantique des zones de navigation et corriger la hiérarchie de certains titres ;
- **Liens et contenus** : rendre plus explicites certains intitulés de liens génériques tels que « En savoir plus » ou « Découvrir » ;
- **Formulaires** : améliorer notamment l'aide à la saisie, la structuration des champs et la restitution des messages d'erreur ;

- **Information sur l'accessibilité** : publier les pages et déclarations d'accessibilité nécessaires.

4. Plan d'actions 2026-2028

Ce programme s'organise autour de trois étapes : **traiter les non-conformités prioritaires, améliorer les principaux parcours et composants du site, puis inscrire l'accessibilité dans une démarche d'amélioration continue**. Cette organisation reprend la feuille de route proposée à l'issue de l'audit.

Types d'actions	Objectifs	Travaux et correctifs
Actions prioritaires	Traiter les principaux obstacles à l'accessibilité	Publication des pages et déclarations d'accessibilité • Amélioration de la navigation au clavier et de la visibilité du focus • Ajout de liens d'accès direct au contenu • Amélioration de la structure sémantique de la navigation • Audit de la page de résultats de recherche Correction de la structure des titres
Améliorations structurantes	Améliorer les gabarits, contenus et principaux parcours utilisateurs	Harmonisation des comportements au clavier et à la souris • Amélioration des intitulés de liens • Amélioration de l'accessibilité des formulaires
Pérennisation	Inscrire l'accessibilité dans la durée	Mise en place d'outils de contrôle automatisé • Prise en compte de l'accessibilité lors de la publication de nouveaux contenus • Tests avec des technologies d'assistance • Audit humain périodique • Mise à jour de la déclaration d'accessibilité

5. Organisation et pilotage de la démarche de mise en conformité

La mise en accessibilité du site **energem.fr** est portée par **énergem, société du Groupe UEM**.

Pour accompagner cette démarche, énergem s'appuie sur l'**Agence Tiz, basée à Strasbourg**, qui assure l'accompagnement technique du site et a réalisé en avril 2026 l'audit d'accessibilité selon le référentiel RGAA 4.1.2. Cet audit constitue le point de départ du présent schéma et a permis d'identifier et de prioriser les actions à mettre en œuvre.

L'audit prévoit notamment une organisation des interventions entre corrections techniques, actions éditoriales, amélioration des formulaires et contrôles complémentaires.

6. Suivi et amélioration continue

énérgeom veillera donc à maintenir le niveau d'accessibilité atteint et à poursuivre son amélioration au fil des évolutions de son écosystème numérique.

Un suivi régulier de l'accessibilité

En lien avec l'Agence Tiz, énergem prévoit de mettre en place plusieurs actions permettant d'assurer ce suivi :

- intégrer les principes d'accessibilité dans la création et la mise à jour des contenus du site ;
- prendre en compte les exigences du RGAA lors des évolutions techniques et fonctionnelles ;
- mettre en place, lorsque cela est pertinent, des contrôles automatisés permettant de détecter certaines régressions ;
- réaliser des tests complémentaires avec des technologies d'assistance et prévoir un contrôle humain périodique ;
- mettre à jour la déclaration d'accessibilité en fonction des résultats obtenus et des évolutions du site.

Ces mesures correspondent à la phase d'amélioration continue préconisée dans l'audit, qui prévoit notamment l'intégration du RGAA dans la validation des nouveaux contenus, la mise en place d'un monitoring automatisé, un audit humain annuel et l'actualisation de la déclaration d'accessibilité.

Évaluation et actualisation du schéma

Le présent schéma constitue le cadre de référence de la démarche d'accessibilité numérique d'énergem. Sa mise en œuvre fera l'objet d'un suivi régulier des actions réalisées, en cours et restant à engager.

Il pourra être révisé et actualisé en fonction des résultats des contrôles réalisés, des évolutions du site energem.fr et de son écosystème numérique, ainsi que des éventuelles évolutions du référentiel applicable.

Cette démarche doit permettre de faire de l'accessibilité un critère durable de qualité des services numériques proposés par énergem, au-delà de la seule mise en conformité initiale.

Liste des espaces concernés par la mise en conformité

<https://energem.fr/>

<https://energem.fr/entreprise/>

<https://energem.fr/collectivite/>

<https://energem.fr/professionnel/>

<https://energem.fr/particulier/>